

DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LA FORMATION CONDUISANT
A L'HABILITATION à la MAITRISE D'ŒUVRE EN SON NOM PROPRE

SESSION 2017

(A remplir par le candidat en caractères d'imprimerie)

NOM _____ Prénom _____

Date de naissance _____ Lieu de naissance _____

Nationalité _____ Sexe masculin féminin

Adresse personnelle : _____

Code postal _____ Ville _____

Tél. _____ Portable _____

Adresse mail : (*adresse à laquelle vous seront adressés les résultats d'admission*)

Diplôme d'architecte délivré par _____

Session (à préciser) _____

Date :

Signature :

Dossier à retourner à
l'INSA de Strasbourg - Service Scolarité
24 boulevard de la Victoire - 67084 STRASBOURG CEDEX

Date limite de retour du dossier : vendredi 6 octobre 2017

Pièces à fournir :

- Copie du diplôme d'architecte pour les candidats hors INSA de Strasbourg (l'original du diplôme devra être présenté en cas d'acceptation de la candidature). *Une attestation de réussite ne tient pas lieu de justificatif de diplôme.*
- Relevés de notes du cursus complet
- Justificatifs des expériences ou stages professionnels
- Curriculum Vitae
- Les candidats ayant une expérience professionnelle de plusieurs années devront fournir un dossier de références présentant leur parcours

INSCRIPTION A LA FORMATION HMONP année universitaire 2017/2018

Conformément à l'arrêté du 10 avril 2007 relatif à l'habilitation de l'architecte diplômé d'Etat à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP), la formation est accessible à tous les titulaires d'un diplôme d'architecte (ADE, INSA, ou équivalent), soit directement après l'obtention du diplôme, soit après une période d'activité professionnelle, quelle qu'en soit la durée.

Vous vous inscrivez pour la première fois à la formation pour l'obtention de l'HMONP :
Vous suivrez le cursus complet (cours, MSP, séminaires et soutenance).

Admission :

La commission d'admission se réunira le 12 octobre 2017. Composée majoritairement d'enseignants-architectes praticiens de l'INSA, elle se prononcera également, au vu de votre dossier de candidature, sur les connaissances qui peuvent être considérées comme déjà acquises afin d'accorder éventuellement certaines équivalences.

Pré-inscription :

Les candidats admis seront invités à se pré-inscrire en ligne. Un mail leur sera adressé avec un lien vers le serveur de pré-inscription après les résultats d'admission.

Inscription administrative :

Les formalités d'inscription administrative se dérouleront mi-octobre.

Montant des droits de scolarité à acquitter lors de l'inscription administrative :

1^{ère} inscription : 623 euros (*)

(*) *Le montant communiqué est celui de l'année 2016-2017. Les montants des droits de scolarité font l'objet d'un arrêté ministériel qui paraît chaque année au mois d'août.*

Début des cours :

Les cours débuteront le lundi 23 octobre 2017.

Pour information : En cas d'échec à la première soutenance, le candidat peut se réinscrire pour une deuxième tentative dans un délai maximum de deux ans (dans la limite de 3 inscriptions en tout).